

1. La gestion dans l'assurance-vie

Proposer à vos clients la gestion de leurs UC au sein de leurs contrats d'assurance-vie ou de capitalisation vous permet de :

- CAPITALISER** sur la **nouvelle offre mandat uniquement en unités de compte, et au sein d'un univers de fonds élargi** (500 fonds éligibles).
 - Être ACCOMPAGNÉ** dans la gestion de l'épargne de vos clients et pallier le devoir de conseil en investissement si votre statut ne permet pas de l'assurer, grâce à l'expertise de la gestion privée.
- Les gérants experts de la société de gestion de Swiss Life Banque Privée s'assurent de vous apporter des conseils de placements et une véritable expertise en tenant compte de la complexité des marchés financiers et du contexte réglementaire auquel vous faites face, et en parfaite adéquation avec l'aversion au risque de vos clients.
- OPTIMISER** la segmentation de votre clientèle en gestion de patrimoine et offrir à votre portefeuille de clients haut de gamme un accès privilégié aux expertises de Swiss Life Banque Privée dès 250 000 euros.

2. La nouvelle offre de gestion sous mandat

Gestion libre

3 K €

Allocations Déléguées

250K €

Conseil en arbitrage et Allocation Déléguée Personnalisée

Toute typologie de clientèle

- Gestion 100% OPC en budget de risque
- Gestion clé en mains 100% UC

Clientèle haut de gamme

- Gestion mixte par classe d'actifs
- Personnalisation des contraintes de gestion
- Proximité gérant renforcée

2.1. Les allocations déléguées

- Des allocations 100 % UC, investies sur toutes les thématiques et toutes les zones géographiques.
- Une sélection des OPC sous-jacents via un outil propriétaire de suivi du risque développé par Swiss Life Banque Privée.
- 6 portefeuilles construits afin de couvrir les profils de risque correspondant aux différents objectifs et horizons de placement de vos clients.

Grâce à votre diagnostic, vous proposez à vos clients l'allocation déléguée qui correspond à chacun d'entre eux.

Pendant toute la vie du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'épargne en unités de compte de vos clients est gérée et arbitrée en fonction des évolutions des marchés financiers et du profil d'investisseur choisi.

L'information périodique, vous permet de savoir précisément sur quels fonds leurs contrats sont investis.

Indicateur de risque	Solutions 100% unités de compte	Horizon d'investissement	Perspectives de rendement*	Objectif de volatilité** 1 an maximum
	Force 1	3 ans		5 %
	Force 2	4 ans		7 %
	Force 3	4 ans		10 %
	Force 4	5 ans		12 %
	Force 5	5 ans		15 %
	Force 6	≥ 5 ans		20 %

*Il existe un lien étroit entre la perspective de rendement et le niveau de risque. Ainsi, plus le niveau de risque est élevé, plus l'espérance de gain ou la perte potentielle est grande; et inversement, si le niveau de risque est faible, le potentiel de gain ou de perte sera limité.

**La volatilité est une mesure de risque d'un actif, elle quantifie l'ampleur des fluctuations passées sur la valeur d'un actif sur une période donnée et se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. Aussi la gestion de la volatilité d'un portefeuille consiste à maintenir constant, dans le temps, un niveau de risque pris sur l'investissement. Plus la volatilité d'un actif est élevée et, plus l'investissement dans cet actif sera considéré comme risqué et, en conséquence, plus l'espérance de gain ou le risque de perte sera important : à l'inverse, un actif sans risque ou très peu risqué aura une volatilité très faible.

Les mandats de gestion dans les contrats Swiss Life

2.2. Les allocations déléguées personnalisées

Dès 250 000 euros, vos clients disposent d'un accès privilégié à nos experts et profitent d'une allocation déléguée personnalisée qui tient compte de leurs orientations et contraintes de gestion.

Ils peuvent communiquer des instructions spécifiques de gestion, par exemple sur une zone géographique ou un secteur d'activité.

Vos clients bénéficient des services et de l'expertise de la banque privée, en matière d'analyse des marchés financiers internationaux, d'identification des opportunités et d'arbitrage, et ce, toujours dans le respect le plus strict de leur profil de risque.

2.3. Le conseil en arbitrage

Vos clients bénéficient directement des conseils d'un spécialiste des marchés financiers de Swiss Life Banque Privée tout en restant maître de leurs décisions. Ils sont accompagnés dans le choix des meilleurs supports d'investissement correspondant à leur sensibilité au risque et à leurs objectifs de placement.

L'investisseur bénéficie ainsi d'informations détaillées pour redéfinir son allocation d'actifs et réaliser des arbitrages dans le cadre de son contrat. Cette solution correspond aux clients ayant une bonne connaissance des marchés et des investissements qui ont le temps de suivre leurs placements.

Chaque recommandation correspond à un niveau de risque prédéfini :

Modéré	Équilibré	Dynamique
Les conseils portent sur des grandes capitalisations euro défensives avec une volatilité historique faible, des OPC actions euro, obligataires euro, convertibles euro et trésorerie euro. Ce profil ne comprend pas de risque de devise.	Les conseils portent, en plus de ceux précédemment cités (même univers actions, obligations, diversifié et trésorerie que le profil modéré), sur des valeurs mobilières au risque moyen ainsi que des moyennes capitalisations euro avec une volatilité historique moyenne, OPC actions émergents, actions américaines, obligations américaines, émergents, haut rendement et trésorerie internationale.	Les conseils portent, outre sur les valeurs des deux précédents profils, sur des titres d'une volatilité élevée : actions grandes capitalisations euro et américaines avec une volatilité historique élevée et OPC de petites et moyennes capitalisations.

3. Les services associés

Des rapports de gestion envoyés tous les trimestres informent vos clients de l'évolution de leurs placements.

Vous êtes tenus informés régulièrement, grâce à :

- des lettres d'information mensuelles
- des web-conférences avec les experts concernés
- un contact privilégié avec les gérants de Swiss Life Banque Privée

Pôle gestion sous mandat de Swiss Life Banque Privée

Gérants de portefeuille



De gauche à droite : A. Hotton, E. Collard, A. Bouché

Contact

FAMILYINVEST

Emmanuel Bussière
Associé - Gérant

Siège social : 92-94 rue St Honoré 75001 PARIS
Tél. : (33) - (0)1 53 00 91 27
Port. : (33) - (0)6 62 47 06 37
Fax. : (33) - (0)1 53 00 91 28
Mail : ebussiere@monpatrimoineprive.com
Site : www.monpatrimoineprive.com